Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le - 8 JUIL. 2025
ID : 038-213800758-20250703-DE_03_07_25_44-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	18

L'an deux mille vingt-cinq, **le 03 juillet**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, BOURQUARD Olivier (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), UCHET Nathalie, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE
44 - 03/07/2025

Madame Martine VENTURINI maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir entendu le rapport de madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer à compter du 1er juillet 2025 :

- un poste d'adjoint d'animation à 35 h 00 hebdomadaires,

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le - 8 JUIL. 2025
ID : 038-213800758-20250703-DE_03_07_25_44-DE

PRECISE que le tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à 14 voix pour et 4 abstentions Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SEYSSEL

MAIRIE DE CHAPAREILLAN
38 (Isère)

Martine VENTURINI
Maire